



## **POLICY VII: INTERNATIONAL ADMINISTRATION**

**SECTION 3: Qualifications.** The President and JOI Board of Directors shall be elected by the delegates at the annual convention. They shall take office October 1, following their election. No more than two candidates per District will be eligible to run for the International JOI Board of Directors. Those eligible for the office of Director shall be a member in good standing belonging to a Club in good standing, shall have served a term as Club president or a District officer and shall be the age of 14 by October 1. Those eligible for the office of President must have served as an International Director or District Governor, must be 16 by October 1, and meet the requirements for an International Director. In order to be listed on the ballot, potential candidates for the International JOI Board of Directors must submit an official application and a signed letter from their school principal or equivalent, for those applicants who are still in high school or its equivalent, to the International Office by June 1 prior to convention.

**Alinéa 3 : Compétences.** Le président et le conseil d'administration de JOI seront élus par les délégués au congrès annuel. Ils entreront en fonction le 1<sup>er</sup> octobre de l'année de leur élection. Deux candidats par district, tout au plus, sont admissibles à présenter leurs candidatures pour le conseil d'administration international de JOI. Pour être admissible au poste d'administrateur, il faut être membre en règle d'un club en règle, avoir rempli un mandat de président de club ou de dirigeant de district et être âgé d'au moins 14 ans au 1<sup>er</sup> octobre. Pour être admissible au poste de président, il faut avoir rempli un mandat d'administrateur international ou de gouverneur de district, être âgé de 16 ans au 1<sup>er</sup> octobre et répondre aux exigences demandées pour un administrateur international. Afin d'être inscrits sur le bulletin de vote, les candidats éventuels pour un poste d'administrateur au conseil d'administration international de JOI doivent remplir un formulaire de candidature officiel et soumettre une lettre signée provenant du directeur d'école ou l'équivalent, pour ceux qui sont encore à l'école secondaire ou l'équivalent, et l'envoyer au bureau international au plus tard le 1<sup>er</sup> juin précédant le congrès.